

PRECONISATIONS SUR LE PROJET IMMOBILIER LIDL DE ST JEAN DE MAURIENNE



27 JUIN 2025

Cette note fait part de propositions d'amélioration pour les aménagements décrits dans les documents « Dossier PC – St Jean de Maurienne » de juin 2025 et tenant compte des études « Accompagnement ZAN – Étude d'artificialisation et de fonctionnalité des sols » et « Diagnostic flash, Rapport écologie » de juin 2025.



Les préconisations ont pour but d'augmenter le potentiel d'accueil pour les insectes et la biodiversité en général sur le site à l'étude.

Appréciation générale au regard de la biodiversité

Le projet présente un bilan contrasté en matière de biodiversité. Il implique une artificialisation supplémentaire de 380 m², soit environ 8 % de la surface totale, ce qui constitue un point négatif pour les continuités écologiques. Toutefois, plusieurs éléments viennent compenser cet impact. Les places de stationnement situées hors emprise du bâtiment seront réalisées en pavés drainants, favorisant l'infiltration des eaux pluviales et limitant l'imperméabilisation des sols. Par ailleurs, le nombre d'arbres plantés dépasse largement les exigences réglementaires, avec 24 sujets prévus contre un minimum requis de 9, renforçant ainsi la trame arborée du site. Enfin, le choix d'implanter les panneaux photovoltaïques en toiture, plutôt que des ombrières sur les aires de stationnement, constitue un atout pour la biodiversité locale aux alentours de ces places de parking.

Palette végétale

La palette végétale est diversifiée et majoritairement présente dans le référentiel de la marque Végétal local, propre à la région biogéographique. C'est un point positif, car cela garantit une bonne adaptation des plantes à la faune sauvage, notamment aux insectes pollinisateurs.

Vous trouverez ci-dessous des précisions sur la plupart des arbres et arbustes retenus, avec **le nom latin de l'espèce à privilégier lors de la commande, afin d'éviter toute confusion avec des espèces proches, mais moins intéressantes pour les pollinisateurs.**

Sont également indiquées, à titre informatif, la production de nectar et de pollen ainsi que la période de floraison. À toutes fins utiles, notamment dans un objectif de sensibilisation des usagers du site.

Nom de l'espèce (nom vernaculaire)	Intérêt pour les pollinisateurs	Floraison
Acer campestre (érable champêtre)	Nectar +++, Pollen +	Mars – juin
Acer platanoides (érable plane)	Nectar +++, Pollen ++	Avril – mai
Fraxinus excelsior (frêne commun)	Nectar +, Pollen +	Mars – mai
Tilia cordata (tilleul à petites feuilles)	Nectar +++, Pollen ++	Juin – juillet
Quercus robur (chêne pédonculé)	Intérêt pollinisateurs ++	Avril – mai
Carpinus betulus (charme)	Intérêt pollinisateurs +	Avril – mai
Ilex aquifolium (houx)	Nectar +, pollen +	Mai – juin
Ligustrum vulgare (troène commun)	Nectar ++, pollen +	Mai – juillet
Viburnum opulus (viorne obier)	Intérêt pollinisateurs +++	Avril – mai

Viburnum tinus (viorne tin)	Nectar +, site de nidification	Février – juin
Viburnum lantana (viorne lantane)	Pollen +++, site de nidification	Mai – juin
Cornus mas (cornouiller mâle)	Nectar +, pollen ++	Mars – avril
Cornus sanguinea (cornouiller sanguin)	Nectar ++, pollen +, site de nidification	Mai - juillet
Euonymus europaeus (fusain d'Europe)	Nectar ++, pollen +, site de nidification	Avril – mai
Rosa canina (églantier)	Nectar ++, pollen ++, site de nidification	Mai - juillet
Malus sylvestris (pommier sauvage)	Nectar +++, pollen +	Avril – mai
Sambucus nigra (sureau noir)	Pollen +, site de nidification	Juin - juillet
Crataegus monogyna (aubépine à un style)	Nectar ++, pollen ++, site de nidification	Avril- mai
Rubus idaeus (framboisier)	nectar +++, pollen ++	Mai -juillet
Corylus avellana (noisetier commun)	Pollen +++	Janvier - mars
Pyrus communis subsp. Pyraster (poirier commun sauvage)	Nectar ++, pollen ++	Avril – mai
Prunus padus (cerisier à grappe) → à la place de Prunus cerasifera 'Atropurpurea'	Nectar +, pollen ++	Mai – juin

Sources :

- <https://www.pollinis.org/admin/wp-content/uploads/2021/07/guide-alpes-vdef2.pdf>
- <https://www.pollinis.org/admin/wp-content/uploads/2021/07/guide-zone-mediterraneenne-vdef2.pdf>
- <https://www.arb-occitanie.fr/ressource/guide-plantons-local-en-occitanie/>

Points de vigilance lors des phases de chantiers puis d'entretien

Sol perméable : veiller à ce qu'aucune bâche ne soit installée au sol dans l'aménagement des espaces verts. Cette pratique, désormais généralement écartée, doit être systématiquement proscrite afin de préserver la qualité des sols, favoriser la biodiversité et permettre l'infiltration naturelle des eaux pluviales.

Gestion des eaux pluviales : idéalement, les eaux pluviales contribueront à l'arrosage naturel des espaces verts en amont, avant de s'infiltrer partiellement dans la nappe phréatique. L'excédent sera dirigé vers le réseau d'évacuation. Ce principe ne ressort pas de manière explicite dans le permis de construire actuel ; il pourrait être utile de le clarifier dans les projets à venir.

Entretien des espaces verts : s'assurer que le cahier des charges d'entretien des espaces verts intègre des modalités respectueuses de la biodiversité : fréquence et hauteur de fauche adaptées, calendrier d'intervention tenant compte des périodes sensibles pour la faune et la flore (par zonage si nécessaire), et tolérance à l'expression de la végétation spontanée sur tout ou partie des espaces.

- guide simple pour intégrer quelques principes clés : <https://pollinisateurs-ressources.insectes.org/uploads/files/2023-alsacenature-10-principes-pour-gerer-les-zones-herbeuses-compressed-67a32c572587a670301866.pdf>

Éclairage nocturne : les éclairages sont positionnés relativement loin des houppiers des arbres, ce qui constitue un point positif, car cela limite l'impact de la pollution lumineuse sur la faune arboricole, notamment les oiseaux et les insectes.

Il serait toutefois pertinent de préciser, dès la phase de dépôt du permis de construire (pour ce projet et/ou les prochains), les caractéristiques des dispositifs d'éclairage prévus, tant pour le

bâtiment que pour le parking : hauteur des luminaires, orientation, puissance, spectre lumineux (longueur d'onde), plages horaires de fonctionnement, ainsi que la présence ou non de détecteurs de mouvement ciblés.

→ Guide de référence sur la thématique : https://www.fne-aura.org/uploads/2024/10/guideeclairageendenuitlnjweb_2024.pdf

Pour mémo éventuel : impact des bâches au sol

▪ Inconvénients de ce type de revêtement

De nombreux insectes ont besoin d'un contact direct avec le sol à certaines étapes de leur vie. C'est le cas de nombreuses abeilles sauvages qui font leur nid dans la terre et y pondent leurs œufs (*cf photos d'une sortie de nid ci-dessous*). La bâche, en couvrant totalement le sol, bloque l'accès aux insectes durant plusieurs années, jusqu'à sa décomposition totale (2 à 10 ans selon les modèles).

▪ Proposition d'alternative le cas échéant

Le mulch est un paillage organique qui limite à lui seul la concurrence végétale et maintient l'eau de pluie pour les végétaux. Il se dégrade plus rapidement que la plupart des bâches biodégradables et participe également à l'enrichissement du sol en humus en se décomposant.



Première sortie du nid d'une jeune abeille sauvage (*Andrena fulva*)

Source : entomart.be



Pour aller plus loin

La tendance actuelle est encore à la suppression des herbes spontanées. Bien souvent, elles n'entrent pas réellement en compétition avec les végétaux plantés et sont pourchassées par réflexe ou pour des raisons esthétiques, pour « faire propre ».

Plutôt que de systématiser la mise en place de bâches et de faire la guerre à la végétation spontanée, nous pouvons aussi faire évoluer les perceptions et redorer l'image des herbes folles qui réussissent à se créer un passage à travers le paillage pour cohabiter avec les arbustes plantés.